

DACP

REF : DACP2012016

Signataire : ED/ESP

Séance du Conseil Municipal du 31/05/2012

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE et Omar AÏT-BOUALI

OBJET : Réhabilitation du Centre Roser - deuxième tranche. Approbation du plan prévisionnel de financement et demandes de subventions.

EXPOSE :

Par la délibération n° 244 du 22 septembre 2011, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité, la décision de procéder à la deuxième tranche de travaux du centre Roser. Cette tranche a pour objectif la restructuration et la réhabilitation du Centre Roser. Elle offre ainsi l'opportunité de transformer le Centre Roser en un véritable centre social, agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et permet la création dans ses murs d'une halte jeux.

La création du centre social permet de répondre aux besoins révélés par l'Evaluation Sociale Partagée menée sur le quartier du Landy en 2007 et actualisée en 2010.

En effet, l'évaluation sociale partagée avait fait émerger plusieurs points :

- la fragilité du lien social (relations intergénérationnelles difficiles, tissu associatif fragile et peu structuré, faible implication dans la vie locale, tendance à un certain clivage entre les anciens et nouveaux habitants)
- le manque de structures pour la petite enfance, à mettre en perspective avec la forte augmentation de densité de la population
- la nécessité d'intégrer les nouveaux habitants
- la forte demande de soutien à la parentalité
- l'accompagnement des familles qui se trouvent encore pour beaucoup dans une grande précarité (problèmes liés au logement, à l'accès à la santé, difficultés d'insertion sociale et professionnelle, maîtrise de la langue française...)

Ainsi, la deuxième tranche de restructuration du centre Roser offre l'opportunité de développer un certain nombre de services pour apporter des réponses au regard des problématiques identifiées, en les intégrant de façon cohérente dans un projet d'animation globale du type centre social.

La création d'une halte jeux dans les locaux du centre social est l'une des réponses à ces questions. Sa création au sein du centre social permettra un accueil diversifié et adapté aux contraintes familiales et professionnelles des parents, notamment à travers l'accueil ponctuel d'enfants dont les parents ont des situations sociales et professionnelles fluctuantes.

Elle permettra ainsi l'accueil d'un public en parcours d'insertion sociale et sera dédiée à la population qui fréquentera les activités proposées par le centre social.

Les travaux relatifs à la restructuration et la réhabilitation du centre Roser (deuxième tranche) doivent débuter en septembre 2012 pour une période de 3 mois environ, soit une ouverture des équipements en début d'année 2013 et seront réalisés grâce à des marchés publics déjà en cours.

Afin de solliciter des subventions auprès des partenaires susceptibles de financer cette opération, il y a lieu aujourd'hui de valider le plan prévisionnel de financement de l'opération.

Le montant global de l'opération est estimé à 460 000 € TTC, dont 400 000 € TTC pour les seuls travaux, 20 000 € pour les études et 40 000 € pour l'achat de mobilier et matériel.

L'ANRU a d'ores et déjà notifié sa participation à hauteur de 65% du montant global de l'opération. La CAF a été sollicitée pour l'obtention d'une subvention d'investissement pour les travaux et l'équipement en mobilier du centre social et de la halte jeux. Elle devrait participer à hauteur de 25%, soit une participation de la ville à hauteur de 10%.

Pour rappel, seule la CAF peut permettre un financement des opérations jusqu'à 90% grâce à ses fonds propres.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement relatif à la restructuration du Centre Roser – 2^{ème} tranche tel qu'annexé à la présente délibération ;
- autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération, notamment auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de la Seine-Saint-Denis, et à signer les conventions qui en régleront les modalités d'application

Avis favorable de la Commission n°2.

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2012016

Signataire : ED/ESP

OBJET : Réhabilitation du Centre Roser - deuxième tranche. Approbation du plan prévisionnel de financement et demandes de subventions.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°244 du 22 septembre 2011,

Vu le budget communal,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement »,

Considérant que la réhabilitation du Centre Roser- 2^{ème} tranche consiste en la création d'un centre social et d'une halte jeux,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le plan prévisionnel de financement relatif à la réhabilitation du centre Roser – 2^{ème} tranche tel qu'annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération, notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et à signer les conventions qui en régleront les modalités d'application.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/06/2012

Publié le : 07/06/2012

Certifié exécutoire le : 08/06/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué